

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 20 juillet 2020
Compte rendu**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2020 s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, à la salle des fêtes, au nombre prescrit par la loi, le vingt juillet deux mil vingt.

Nombre de membres en exercice au conseil municipal : 11
Qui ont pris part à la séance 11
Votants 11

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe –
RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Absentes non excusées : Mme ASTIER Marielle est arrivée à délibération n° 07-2020
Mme PERRIN Marie-Josèphe est arrivée à délibération n° 13-2020

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Délégation du Conseil Municipal au Maire

DM n° 06-2020

Madame Brigitte RENARD, 1^{ère} Adjointe expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide, pour la durée du présent mandat, et ce, depuis son élection du 03 juillet 2020, de confier à Monsieur le Maire certaines délégations, sachant que pour toute décision importante, le Maire informe le Conseil Municipal qui le réunira.

VOTANTS : 8 Pour – 1 Abstention

Objet : Délégués aux commissions communales

DM n° 07-2020

Les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au conseil municipal.

COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Président : Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard, Maire

3 titulaires : ALINS Franck – CHARPENEL Aurélien – RENARD Brigitte

3 suppléants : ARSAC Pascale – DI BENEDETTO Vincent – PERRIN Marie-Josèphe

EAU

Responsable : Monsieur VERNERET Jacques

COEUILLET Christophe – ALINS Franck – DI BENEDETTO Vincent – BRACHET Florian

VILLAGE et HAMEAUX

Responsable : ASTIER Marielle

ARSAC Pascale – COEUILLET Christophe – PERRIN Marie-Josèphe

VOIRIE

Responsable : BRACHET Florian

DI BENEDETTO Vincent – ALINS Franck – CHARPENEL Aurélien

AGRICOLE et AMBROISIE

Responsable et référent Ambroisie : PERRIN Marie-Josèphe

VERNERET Jacques – ARSAC Pascale

BATIMENTS/PATRIMOINE

Responsable : ARSAC Pascale

ALINS Franck – BRACHET Florian – RENARD Brigitte – DI BENEDETTO Vincent

FINANCES

Responsable : Jean-Bernard CHARPENEL

ALINS Franck – CHARPENEL Aurélien – ASTIER Marielle – RENARD Brigitte

BOIS COMMUNAUX

Responsable : BRACHET Florian

VERNERET Jacques – CHARPENEL Aurélien – CHARRAS Gérard – DI BENEDETTO Vincent

CIMETIERE

Responsable : BRACHET Florian

VERNERET Jacques - ASTIER Marielle – DI BENEDETTO Vincent - RENARD Brigitte

SALLE DES FETES

Responsable : RENARD Brigitte

VERNERET Jacques - ASTIER Marielle

LOGEMENTS COMMUNAUX

Responsable : RENARD Brigitte

ALINS Franck – COEUILLET Christophe

SITE INTERNET

Responsable : ASTIER Marielle

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants accepte la composition de ces 12 commissions communales.

VOTANTS : 10/10

Délégués du SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme)

DM n° 08-2020

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 05 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collègue du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé d'un collège dit **Groupe A** comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical.

Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par collège.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

- **Titulaire : Monsieur CHARPENEL Aurélien**
- **Suppléant : Monsieur BRACHET Florian**

Il autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTANTS : 10/10

Désignation du correspondant défense

DM n° 09-2020

Le Maire expose qu'à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un **correspondant défense**.

Cet élu, dont la fonction est de servir de relais d'information entre le ministère de la Défense et la Commune, sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, DESIGNÉ :

- **Monsieur COEUILLET Christophe, Conseiller Municipal**

VOTANTS : 10/10

Désignation des délégués de la commune de Portes En Valdaine au sein du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) DM n° 10-2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les compétences du SIVOS qui regroupe les communes de PORTES-EN-VALDAINE – LA TOUCHE – ROCHEFORT EN VALDAINE, aussi désigné RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Il y a lieu de procéder à la désignation des 4 délégués titulaires et 4 suppléants de la commune qui siègeront au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants DESIGNÉ :

Délégués titulaires

- CHARPENEL Jean-Bernard
- PERRIN Marie-Josèphe
- RENARD Brigitte
- ARSAC Pascale

Délégués suppléants

- CHARPENEL Aurélien
- DI BENEDETTO Vincent
- ASTIER Marielle
- BRACHET Florian

VOTANTS : 10/10

Indemnité de fonction des élus : Maire et des 3 Adjoint

DM n° 11-2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB) sont identiques à ceux appliqués au dernier mandat conformément à la délibération de 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, DECIDE qu'à compter du 4 juillet 2020, le Maire et les 3 Adjoint percevront leur indemnité de fonction mensuelle comme suit :

FONCTIONS	NOM PRENOM	TAUX EN % DE L'IB	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE (en euros)
MAIRE	CHARPENEL Jean-Bernard	17	661,20 €
1 ^{ère} ADJOINTE	RENARD Brigitte	6,60	256,70 €
2 ^{ème} ADJOINT	BRACHET Florian	4,95	192,53 €
3 ^{ème} ADJOINTE	ARSAC Pascale	4,95	192,53 €

VOTANTS : 10/10

Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau

DM n°12-2020

Section Fonctionnement :

Résultats reportés	12 764,30 €
Recettes 2019	45 593,09 €
Dépenses 2019	55 763,92 €
Résultat exercice 2019	- 10 170,83 € (déficit)

Résultat de clôture (cumulé)	2 593,47 € (excédent)
------------------------------	-----------------------

Section Investissement :

Résultats reportés	15 440,65 €
Recettes 2019	28 826,34 €
Dépenses 2019	2 505,45 €
Résultat exercice 2019	26 320,89 € (excédent)
Résultat de clôture (cumulé)	41 791,54 € (excédent)

VOTANTS : 9 Pour – 1 Abstention

Compte Administratif 2019 de la Commune

DM n° 13-2020

Section Fonctionnement :

Résultats reportés	425 108,85 €
Recettes 2019	261 350,05 €
Dépenses 2019	182 722,62 €
Résultat exercice 2019	+ 78 627,43 € (excédent)
Résultat de clôture (cumulé)	503 736,28 € (excédent)

Section Investissement :

Résultats reportés	48 561,72 €
Recettes 2019	303 584,44 €
Dépenses 2019	112 973,21 €
Résultat exercice 2019	190 611,23 € (excédent)
Résultat de clôture (cumulé)	239 172,95 € (excédent)

VOTANTS : 10 Pour – 1 Abstention

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 commune

DM n°14-2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune M14 de l'exercice 2019 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 503 736,28 euros, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, affecte ce résultat de la façon suivante :

Compte 1068	182 827,05 €
Excédent crédit reporté (002)	320 909,23 €

à inscrire sur le Budget Primitif 2020 de la commune.

VOTANTS : 11/11

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 Service de l'Eau

DM n°15-2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service de l'Eau M49 de l'exercice 2019 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 2 593,47 euros, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, affecte ce résultat de la façon suivante :

Excédent crédit reporté (002)	2 593,47 €
-------------------------------	------------

à inscrire sur le Budget Primitif 2020 de la commune.

VOTANTS : 11/11

Compte de gestion 2019 Commune**DM n°16-2020**

Le Compte de Gestion M14-Commune la Trésorerie de Montélimar **pour l'exercice 2019** se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	+ 78 627,43 € (excédent)
- Résultat d'investissement	:	+ 190 611,23 € (excédent)
- Résultat total	:	+ 269 238,66 € (excédent)

Le Compte de Gestion M14-Commune de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2019 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2019 de la Commune (M14)** de la Trésorerie de Montélimar.

VOTANTS : 11/11

Compte de gestion 2019 Service de l'Eau**DM n°17-2020**

Le Compte de Gestion M49-Service de l'Eau de la Trésorerie de Montélimar **pour l'exercice 2019** se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement	:	- 10 170,83 € (déficit)
- Résultat d'investissement	:	+ 26 320,89 € (excédent)
- Résultat total	:	+ 16 150,06 € (excédent)

Le Compte de Gestion M49-Service de l'Eau de la Trésorerie de Montélimar et le Compte Administratif 2019 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2019 du Service de l'Eau (M49)** de la Trésorerie de Montélimar.

Taux d'imposition des 2 taxes pour l'année 2020**DM n°18-2020**

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition des 2 taxes pour l'année 2020 :

	2019	2020
Taxe foncière (bâti)	11,08 %	11,08 %
Taxe foncière (non bâti)	44,91 %	44,91 %

CFE (compétence de l'agglomération).

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Questions diverses :

Débroussaillage : Trois points de débroussaillage sont à faire par l'employé communal : partie de terrain située entre les poubelles et le Hameau de l'Allier et les ronces situées au bord de la rivière ainsi que la passerelle du château.

Camion pour végétaux : un courrier à faire en réponse à un administré pour sa demande d'entreposer un camion pour végétaux en barrant momentanément un chemin communal. Le Conseil Municipal demande à ce qu'il l'entrepose sur sa propriété.

Ambroisie : un courrier recommandé à faire à Mr LANTHELME pour l'ambroisie sur le Chemin du Moulin. Madame Marie Josèphe PERRIN, Responsable de l'Ambroisie s'en occupe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 h 15.



**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

A handwritten signature in red ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name "Jean-Bernard Charpenel".